

A R R E T E

**Portant mise en place d'une circulation alternée
sur une partie de la rue du Venec
du 19 au 21 février 2025**

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de L'entreprise COLAS, en date du 18 février 2025

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la rue du Venec, au niveau du N°15, pendant toute la durée des travaux d'enrochement pour confortement du talus, réalisés par l'entreprise COLAS, du 19 au 21 février 2025

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une **circulation alternée**, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur une partie de la rue du Venec, au niveau du N°15, pendant toute la durée des travaux d'enrochement pour confortement du talus, réalisés par l'entreprise COLAS, du 19 au 21 février 2025

Article 2 : Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 21 février 2025, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation sera **mise en place par l'entreprise chargée des travaux**, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 19 février 2025. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 18 février 2025

LE BOZEC Marcel

Adjoint aux Travaux

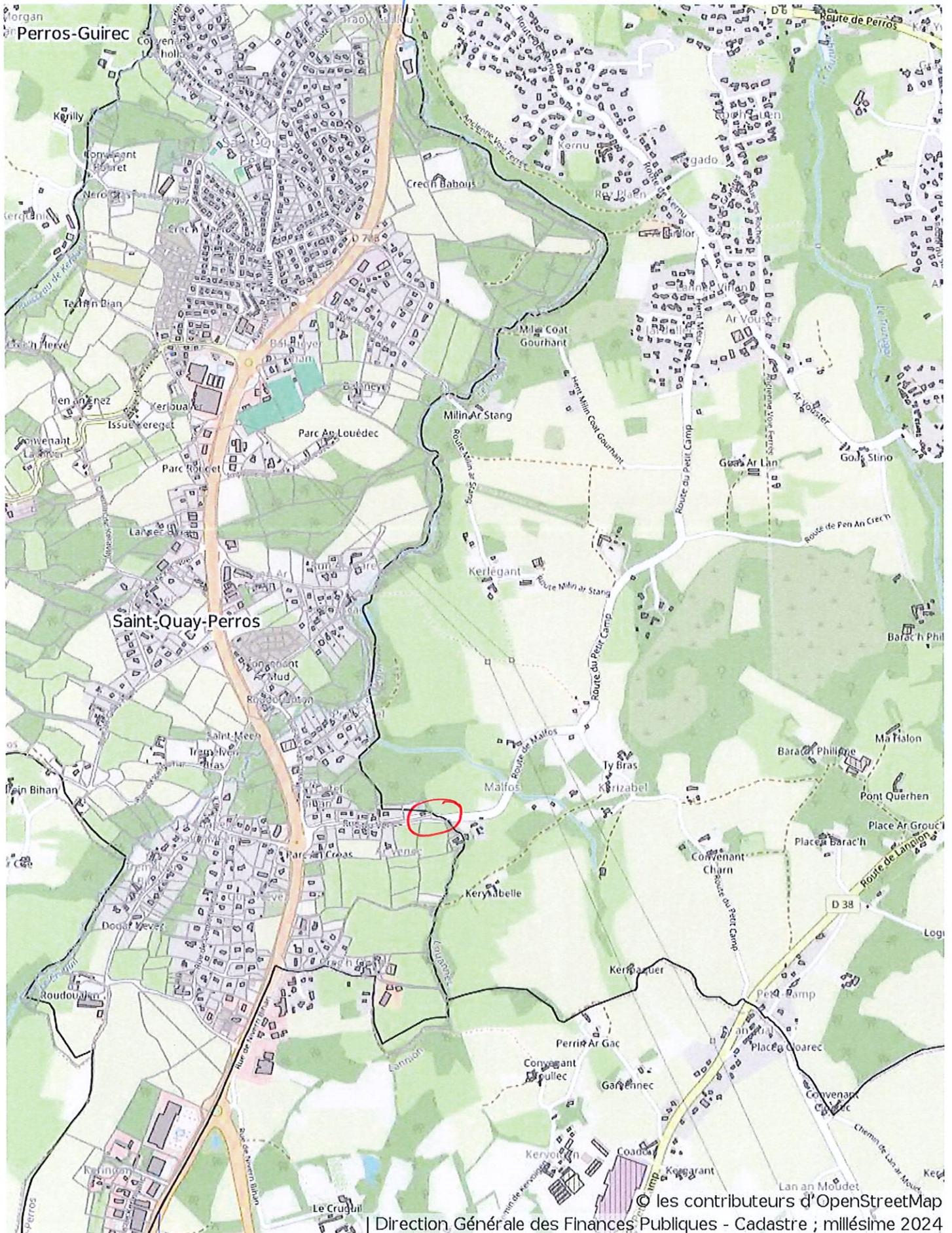
Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 18 février 2025





22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le calme à deux pas de la mer

Perros-Guirec



LANNION



© les contributeurs d'OpenStreetMap

Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2024